

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 78 (1970)

Vereinsnachrichten: Commission cantonale vaudoise des monuments historiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMISSION CANTONALE VAUDOISE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Rapport de l'archéologue cantonal

(Période du 1^{er} juillet 1968 au 30 juin 1969)

PRÉAMBULE

Dans mon précédent rapport, j'exposais divers problèmes d'ordre technique auxquels se heurte l'activité de l'archéologue cantonal.

Je voudrais, cette fois, ouvrir ce rapport par le récit de difficultés d'un autre ordre, et qui ne sont pas les moins aisées à surmonter.

IGNORANCE DES RÈGLES LÉGALES

a) Dans le domaine de l'*archéologie du sol*, chacun est légalement tenu d'annoncer toutes les découvertes et trouvailles. Cet avis doit être donné sans retard.

Cette exigence est normale ; elle seule permet d'éviter la destruction définitive d'archives matérielles relatives à notre plus lointaine histoire.

Ce souci, né du désir que rien n'échappe ou ne soit détruit, est tel que la Société suisse de préhistoire a fait imprimer et diffuser dans les chantiers de chaque entrepreneur une affiche attirant l'attention sur ces découvertes et donnant l'adresse de l'archéologue cantonal.

Néanmoins, nombre d'entrepreneurs, de contremaîtres — et aussi de maîtres de l'ouvrage ! — s'ingénient à cacher ce qui revient au jour dans leurs chantiers.

L'archéologue cantonal finit bien par apprendre quelque chose, mais trop tard !

Dans un cas particulièrement grave, à Lausanne, un tel mépris coûta à l'entrepreneur fautif une amende préfectorale de *Fr. 2000.—*. Il avait sciemment détruit tout un site de l'époque romaine !

Pourtant, il n'y a pas lieu d'éprouver des craintes. Depuis une trentaine d'années, les archéologues cantonaux se sont ingéniés à intervenir très rapidement et ne pas retarder des travaux dont ils se rendent bien compte qu'ils ont toujours un caractère d'urgence.

L'avant-dernière mosaïque romaine découverte lors de la construction d'une maison a, par exemple, pu être levée en 5 heures, et sans troubler le chantier où elle était apparue.

Je ne saurais trop insister pour que rien ne soit caché ; des documents précieux, voire uniques, peuvent ainsi disparaître définitivement.

b) Dans le domaine des *monuments historiques*, le même mépris pour les soins à leur apporter est hélas trop fréquent.

Le dernier arrêté global de classement porte dans sa couverture une invite aux municipalités : afficher la liste des monuments classés dans leur commune à leur secrétariat, à leur bureau des travaux et dans les classes d'écoles.

Si l'on se tenait à cette recommandation, le personnel communal n'oublierait pas l'existence d'un classement, et les futurs citoyens encore à l'école seraient renseignés dès leur jeunesse.

A ma connaissance, seules *deux* municipalités ont suivi la recommandation d'un tel affichage. C'est vraiment peu, et significatif !

Il arrive alors des accidents graves. Tout récemment, la municipalité d'une commune qui possède une grande église, dans la plaine du Rhône, s'est résolue à remplacer la tuile qui recouvre classiquement le toit de ce sanctuaire par l'éternit !

Ce n'est pas à votre commission que je dois signaler qu'un tel procédé est une hérésie. L'église étant classée, l'erreur est inadmissible ; il en résulte un conflit désagréable et des dépens inutiles et lourds. De tels « oublis » sont assez fréquents.

DES ARCHITECTES RESTAURATEURS

Il est normal et excellent qu'un architecte ait « bon goût », c'est-à-dire un sens de la beauté, de l'esthétique conformes au sens généralement donné à ces mots. Et personne ne s'en plaindra. La grande majorité d'entre eux sont de véritables artistes, et l'on ne peut que s'en réjouir.

Cependant, en présence d'un monument à restaurer, monument ayant son propre caractère, visible ou à ressusciter, l'architecte qui a la mission de lui redonner vie doit faire abstraction de son propre goût ; il faut qu'il se soit analysé lui-même, qu'il sache sciemment ce à quoi sa nature l'incline, pour pouvoir s'en défier et ne pas donner au monument qu'il restaure la marque de sa propre personnalité. Je pense que chacun d'entre nous doit faire un effort souhaitable sur lui-même pour s'effacer dans certaines circonstances de son activité professionnelle ; ce doit être particulièrement dur pour un architecte de notre temps, formé à notre goût du vingtième siècle finissant, de devoir écarter ce qu'il sent, ce qui le séduit, pour respecter l'œuvre d'un confrère du lointain passé ; et non pas toujours respecter, mais souvent redécouvrir.

Il est de fait que certains restaurateurs n'y sont pas parvenus dans le passé ; par exemple, l'un d'eux, décédé il y a quelques années, ne pouvait pas s'empêcher de revêtir très systématiquement les églises vaudoises qui lui

étaient confiées, de voûtes en berceau en bois, d'un type toujours identique. Un autre, qui nous a quitté il y a un peu plus longtemps, un remarquable artiste, avait sa propre notion des proportions, et l'on en retrouve des traces partout où il a œuvré. J'en connais un, bien vivant et que j'apprécie beaucoup, qui, en matière de menuiseries, revient toujours au même type de modénature !

Il s'agit de cas où la personnalité du restaurateur a surnagé. Il incombe à l'archéologue cantonal de veiller à empêcher ces involontaires modifications ; il le fait souvent en heurtant des bonnes volontés et des convictions profondes ; encore faut-il qu'on lui ait bien soumis les détails avant de les exécuter ; groupés en nombre, ils finissent par s'imposer à l'œil et modifier le caractère d'un édifice.

C'est le monument qui doit guider sa restauration ; cette restauration doit commencer par des sondages et des investigations, pour retrouver sous les enduits que, le plus souvent, le XIX^e siècle a trop généreusement plaqués sur les éléments authentiques et précieux du passé, l'aspect original des monuments, église, château, maison de ville, etc. et aussi situer dans le temps les diverses modifications qu'il a subies successivement.

Se pose le problème des adjonctions faites entre le moment où fut édifiée la construction et aujourd'hui. En principe, on laisse ces adjonctions et on les restaure aussi ; elles montrent une évolution au cours des siècles. Seules les récentes courent le risque, lorsqu'elles ne s'harmonisent pas avec l'ensemble, d'être supprimées. Là aussi le goût de l'architecte restaurateur joue son rôle.

Pour les parties manquantes et dont l'absence se fait sentir, une école entend reconstituer, inventer le manque, faisant en somme du « faux vieux » ; l'autre tendance est de remplacer la pièce perdue par un élément fonctionnel n'ayant qu'une mission de consolidation. Là encore le style personnel du restaurateur doit être parfois canalisé, modéré.

On le voit, la ligne de conduite d'une restauration doit observer certains principes ; le responsable des travaux doit s'y plier. Le fait-il toujours ?

DES MUNICIPALITÉS, COMITÉS, ETC.

Il est légitime que le propriétaire d'un monument à restaurer se préoccupe de ce qu'on va entreprendre. Il est tout aussi fondé que le pasteur d'une paroisse suive les travaux projetés à son église. Une telle intervention ne doit pas aller jusqu'à contrecarrer une restauration bien menée. Celui qui n'a pas les connaissances ni l'expérience voulues en semblable matière doit accorder sa confiance à l'architecte, lequel élabore d'ailleurs son projet en restant en contact, le plus souvent, avec l'archéologue cantonal.

Certes, l'un et l'autre ne prétendent pas à la science infuse ; qu'on leur communique des remarques, qu'on exprime des observations ou des vœux, qu'on demande une explication, cela peut être souvent utile. J'entends cependant qu'il est particulièrement souhaitable que l'architecte responsable ne sollicite pas, pour faire son projet, les avis de groupements qui, bien

que propriétaires ou représentants de propriétaires, doivent s'abstenir d'imposer des vues que ne justifient pas les exigences et les données du monument ni sa destination.

Beaucoup de monuments sont en effet des lieux de culte. Il va sans dire que leur remise en état ne doit pas se faire au détriment du culte auquel ils sont consacrés ; mais également les exigences du culte ne doivent pas aller jusqu'à la destruction ou au camouflage partiel d'œuvres excellentes.

Je pense au cas particulier des églises mixtes, vouées au culte des deux religions principales de notre canton. Dans l'une d'elles, le chœur abrite un remarquable retable d'autel catholique. Le chœur était voilé par un rideau (d'ailleurs sombre, effaçant une fort belle grille). J'ai tenté, après une restauration, d'obtenir l'enlèvement de ce rideau ; la vue du retable catholique saurait-elle vraiment troubler les protestants venus au culte, en notre temps d'œcuménisme ? Je ne le pense pas, mais le rideau a repris sa place, après mon passage, attestant, à mon humble avis, d'un esprit étroit. Car enfin, dans cette même église, les fidèles catholiques voient en permanence la table de communion protestante ! Ils ne la voilent pas !

DES ADMINISTRATIONS COMMUNALES

Les administrations communales ont en main nombre de monuments — et non des moindres. Des communes possèdent en outre des œuvres dont leur municipalité ne veut pas qu'elles soient classées. En maints endroits, ces administrations méritent des éloges : Vevey, Moudon, Yverdon, Nyon, Morges, pour ne citer que quelques cas, doivent être félicités. Leurs monuments sont bien conservés.

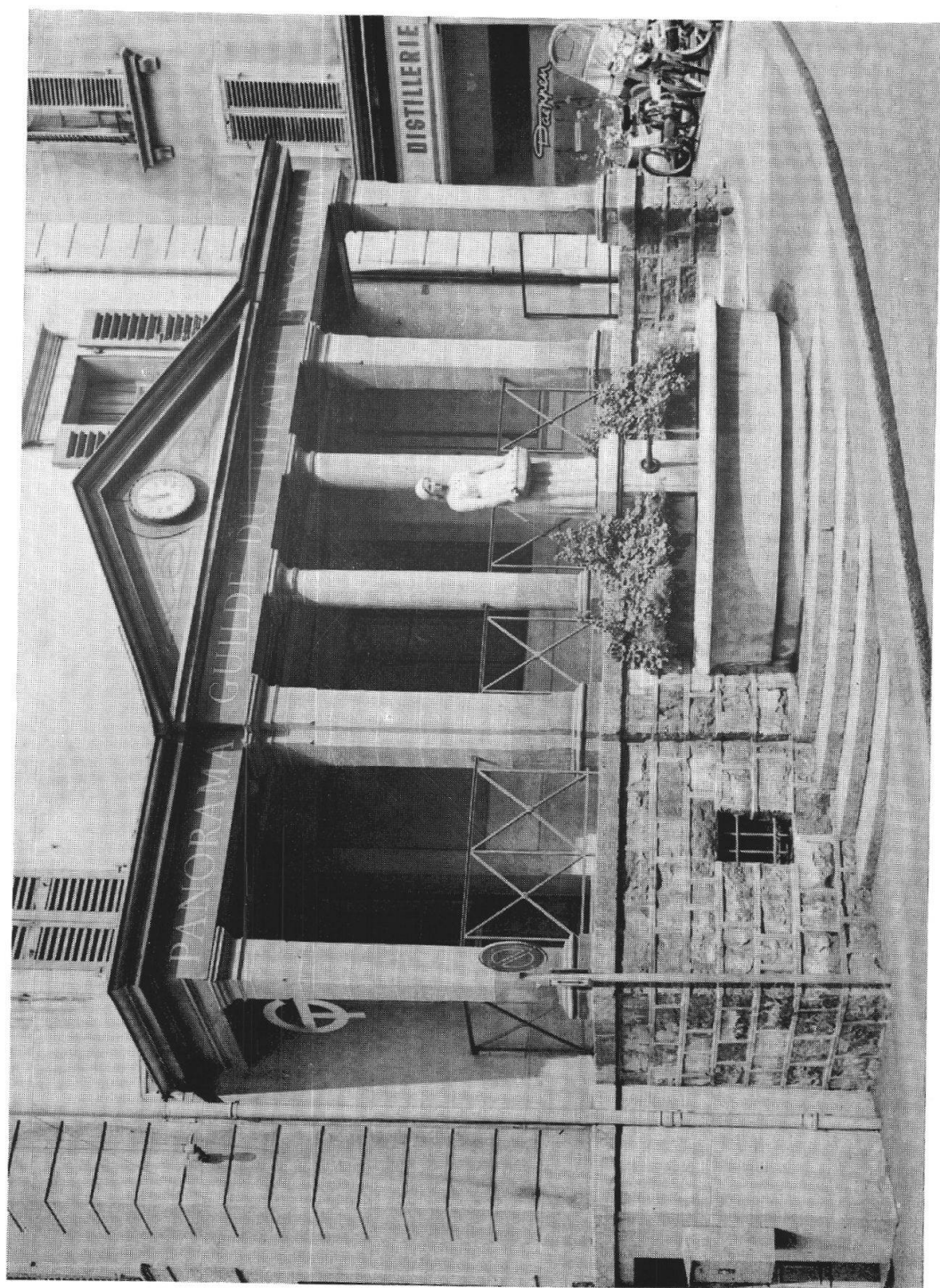
Il est cependant un cas qui surprend et qui inquiète le soussigné : Lausanne, pour ne pas la nommer. Cette ville, en pleine expansion, a déjà perdu tant de « beautés » depuis la fin du XIX^e siècle (c'est de notoriété publique) ; elle me semble engagée dans une tradition contre laquelle je dois m'élever, celle de ne pas faire assez dans le sens voulu.

Mais, me dira-t-on, les églises Saint-François et Saint-Laurent, communales, ne sont-elles pas l'objet des meilleurs soins ? N'en est-il pas de même de l'Hôtel de Ville, du palais de Mon Repos, d'admirables fontaines, et de bien d'autres constructions qui appartiennent à cette commune ? Oui, bien sûr. Le contraire eût étonné !

Pourtant, aux *escaliers-du-Marché*, n'ai-je pas surpris une fois un ouvrier qui allait remplacer un des piliers du toit, encore bien solide, par un beau pilier aux arêtes bien franches, bien neuf, sous prétexte que le vieux était un peu tordu ?

N'a-t-on pas refusé le classement du *château de Vidy* sous le prétexte que les subsides de restaurations de l'Etat sont insuffisants ?

Récemment, on a refait les souches de cheminée d'une maison qui borde les escaliers-du-Marché, propriété communale, et dont le toit est parfaite-



Lausanne. Portique de l'ancien poste de police de Saint-Laurent, menacé de disparition
(Photo C. Bornand, Lausanne)

ment visible de la rue Pierre-Viret. J'ai demandé que les capes fussent traitées à l'ancienne, pour s'harmoniser avec d'autres. Ce fut refusé !

Le *pont Chauderon* comporte, de l'avis d'historiens de l'art américains, la décoration de style 1900 la plus caractéristique et la plus remarquable d'Europe ! J'en ai proposé le classement (lequel n'empêcherait pas un élargissement du pont lui-même). Cela n'a pas été accepté.

L'*ancien Musée Arlaud*, à la place de la Riponne, est un rare et fin exemple de style néo-classique de Lausanne. Il faudrait en conserver l'extérieur tout austère qu'il est. Classement refusé par l'autorité communale, à cause d'un projet d'urbanisme qui ne m'a pas paru s'imposer.

La *maison de Villamont* a fait beaucoup parler d'elle. Il faudrait la conserver. C'est même accepté tacitement. Mais on l'a laissée tomber dans un triste état de vétusté ; je m'attends à ce que le devis qu'on prépare pour sa restauration soit tel que le crédit sera refusé par le Conseil communal. Ailleurs, les communes procèdent à des travaux par étapes : l'extérieur, le toit, l'intérieur, les alentours. Doit-on avoir des doutes sérieux sur l'intention réelle que cache un devis que je prévois massif !

Lausanne est devenue si pauvre en monuments que j'ai songé à proposer le classement d'un *petit portique* charmant du siècle dernier (voir illustration) Il est au débouché des rues de l'Ale et de la Tour ; il fut conçu comme entrée d'un poste de police.

Que m'a-t-on répondu ?

« ... nous nous déclarons prêts à garder, le moment venu, lors de la démolition, ce portique ainsi que la façade même du bâtiment (*sic*), à votre disposition si vous envisagez pouvoir les déplacer ».

Ironie que j'estime mal placée, et j'en fais juge votre Commission. Certes, l'élargissement de l'endroit est indispensable. Mais une commune de cette importance, déjà dépourvue de monuments de ce type, se devrait de résoudre elle-même un problème qui est, en définitive, le sien.

Cela fait penser au gracieux pavillon de bains de Bellerive que, pour tracer une route bien droite, on vendit à un particulier qui l'a transformé en tombeau, à Chardonne ! Est-ce à l'honneur de la ville de Lausanne ?

Ces exemples, dont j'interromps la liste ici, révèlent un état d'esprit inquiétant. Car de tels problèmes peuvent être tous résolus sans porter préjudice aux nécessités d'une grande ville qui croît chaque jour.

D'autres communes ont des problèmes bien autrement difficiles à résoudre, souvent à cause de leur situation financière modeste ; je citerai Aubonne, dont le château abrite le collège. Le nombre des classes augmentant, il faut songer à en placer dans des annexes d'un monument dont chacun aime la silhouette. Cela pose des problèmes longs à résoudre ; malgré l'urgence, la Municipalité a fait faire plusieurs études, sollicité des conseils éclairés, montrant une bonne volonté digne d'être citée en exemple.

Certes, il y a des problèmes de ce genre en suspens un peu partout. Avec de la bonne volonté, on leur trouve des solutions acceptables.

REFUS DE CLASSEMENTS

Nombre de propriétaires de monuments historiques refusent d'en accepter le classement.

Je comprends parfaitement qu'ils hésitent à renoncer à certains droits ; mais perdre celui « d'abîmer » une construction bien venue est de nature à surprendre « l'honnête homme ».

A la pratique, on constate que, comme les propriétaires consultent souvent leur gérant ou leur homme d'affaires, quelques régisseurs conseillent systématiquement le refus.

A Yverdon, par exemple, c'est même un cercle, pourtant point animé par la faculté de vendre en vue d'une reconstruction, qui a refusé de laisser classer la remarquable face d'un bâtiment situé en ordre contigu.

On l'a vu plus haut, la municipalité d'une grande commune s'est opposée à un classement, sous le prétexte que les subsides de restauration sont modestes. On oublie que notre classement n'impose pas de contre-partie telle que d'ouvrir les lieux au public. Le réel intérêt des propriétaires est d'admettre le classement. En général, ils bénéficieront d'une subvention lorsqu'ils auront à restaurer le bien classé.

Le classement est avant tout une mesure en vue d'un avenir inconnu des vivants d'aujourd'hui. A Morges, pour n'avoir pas compris cela, est tombée sous la pioche des démolisseurs la très belle demeure de l'Abbaye, la vieille maison de la famille Forel. Le magistrat qui la possédait refusa le classement ; lorsqu'il la vendit, il fit promettre à son acquéreur de n'y point porter atteinte. Mais plus tard, après une nouvelle vente, elle fut condamnée et démolie !

Une confiance mal placée dans l'avenir, ou aussi l'esprit de lucre, condamnent peu à peu notre riche patrimoine « culturel » — et le plus souvent sans faire place à des œuvres nouvelles d'égal intérêt.

ARCHÉOLOGIE SIDÉRURGIQUE

Le moment est venu de traiter de quelques cas particuliers satisfaisants.

Le professeur P.-L. Pelet a entrepris, il y a quelques années, des fouilles dans les forêts du pied du Jura (Romainmôtier, Juriens, Ferreyres, etc.).

Il a retrouvé, je l'ai déjà signalé, des hauts fourneaux destinés à l'extraction du fer ; cette industrie s'étale jusqu'aux temps modernes.

En 1968, M. Pelet ayant trouvé deux fours jumeaux presque intacts, il a été décidé de les conserver et de les protéger sous un pavillon construit de manière que les passants puissent les voir ; des explications affichées complètent ce petit musée exceptionnel.

Il m'est difficile ici de reproduire toutes les conclusions (fondées également sur des analyses) auxquelles parvient le professeur Pelet. Dans la forêt des Bellaires, l'industrie s'étendit de 350 av. J.-C. à environ l'an 500 de notre ère (avec les deux fourneaux mis sous abri).

Dans les fouilles de Baulmes que conduit le professeur Egloff, des fonds de fourneaux préhistoriques sont également apparus. Berolle, La

Sarraz, Cuarnens auraient aussi dans leur territoire des vestiges de cette vieille exploitation, totalement oubliée jusqu'aux recherches que je signale.

ROMAINMÔTIER

Tandis que les propriétaires de la maison du Prieuré de Romainmôtier continuent à déployer des efforts méritoires pour la remise en état de cette remarquable construction, l'Etat de Vaud s'est assuré d'autres vestiges du couvent, proches de l'église, la maison des Moines, notamment.

A l'église, le projet d'orgue n'est pas réalisé, ni celui de la remise en état de la chapelle Saint-Michel. Mais une troupe d'éclaireurs a entrepris, sous le contrôle de M. André, architecte, une fouille dans le jardin de la cure ; il s'agissait de situer une tour aujourd'hui disparue, du rempart qui entourait le célèbre couvent. Fouille pleinement réussie. C'était la suite d'investigations de l'année précédente.

ABBATIALE DE PAYERNE

Le bas de la tour de croisée de cette église a été restauré. On y a constaté deux zones probablement encore romanes et en relation possible avec un toit à quatre pans, avant l'érection, sur le même espace du clocher actuel, au XV^e siècle. De maladroites restaurations ultérieures, avec des rempo-chages en briques, ont dû être conservées.

Ce travail a fait découvrir le mauvais état de l'extérieur des baies hautes du clocher, fenêtres qui sont en cours de restauration en ce moment.

Au rez-de-chaussée, il reste une chapelle gothique à restaurer ; elle sert actuellement de dépôt, mais j'espère que la prochaine étape des travaux lui sera consacrée.

EGLISE DE SAINT-SAPHORIN (LAVAU)

L'intéressante église de ce village a fait l'objet d'importants travaux de restauration, qui ont exigé le concours d'un spécialiste milanais.

Une chapelle latérale, murée, a été retrouvée ; servant d'ossuaire, elle contenait encore son autel d'avant la Réforme.

Sous le plancher ont été retrouvés des murs de l'époque romaine : sur ce plus ancien édifice, une église a précédé l'actuelle ; elle datait du VI^e et du VII^e siècles ; elle nous a laissé des vestiges, dont trois remarquables chapiteaux carolingiens, décorés, extrêmement précieux.

LES FOUILLES DE BAULMES

Ces fouilles se continuent chaque été, grâce au zèle de l'Association du Vieux-Baulmes et à la science de M. Michel Egloff. Je n'ai pas encore

en main de rapports scientifiques, mais puis tout de même préciser que les importantes découvertes préhistoriques faites dans le passé s'y poursuivent ; elles confirment que Baulmes est l'un des plus anciens habitats terrestres de notre canton.

AVENCHES

Les fouilles systématiques se sont poursuivies à *Aventicum* notamment dans deux quartiers de la ville. Les fouilles de l'année 1968 permirent de compléter le plan de l'*insula* 8. Il s'agit d'un quartier occupé uniquement par des commerçants et des marchands dont de nombreux indices ont révélé l'existence. Ce quartier offrait une particularité : une série de chambres donnant sur la cour intérieure du quartier devaient probablement appartenir à un sanctuaire dédié à un culte local.

Durant l'année 1969, une bonne partie de l'*insula* 4 a été dégagée. Organisé sur un plan très régulier, ce quartier n'a livré que peu de matériel archéologique ; il était par contre très intéressant au point de vue architectural. Une fois de plus, les fouilles ont permis de constater une succession d'habitats allant depuis l'époque d'Auguste (environ 15 av. J.-C.) jusqu'au milieu du III^e siècle. Durant cette période, la distribution de l'occupation du sol n'a guère changé. Là aussi, une grande cour occupait tout l'intérieur de l'*insula*. Deux puits ont été étudiés, dont l'un construit en bois.

L'entretien et la restauration des ruines d'*Aventicum* continuent régulièrement.

MONTCHERAND

L'église partiellement romane de ce village est connue pour la fresque qui orne son abside. La restauration de l'édifice a entraîné celle de la fresque. Or, lors de la découverte, cette précieuse peinture n'était plus que partielle ; de grands morceaux avaient disparu et le personnage central manquait parce que, dans les temps modernes, on avait ouvert là une petite fenêtre (obstruée au début de ce siècle). Comme on faisait au début de ce siècle, on inventa des compléments et même un personnage central (la Vierge) ; la fresque parut ainsi durant un demi-siècle comme complète. Seuls les historiens de l'art et les connaisseurs pouvaient plus ou moins distinguer les morceaux authentiques des compléments.

Aujourd'hui, on ne se permet plus de compléter ainsi une fresque ancienne partielle ; en effet, c'est tromper ceux qui l'admirent ; les parties neuves ne peuvent jamais être peintes dans l'esprit de l'artiste ancien, de sorte que cela crée des compléments non harmonisés.

Le restaurateur consulté voudrait ne rétablir que les morceaux authentiques. La paroisse par contre, habituée à voir une fresque sans trous, regrette qu'on enlève les morceaux ajoutés lors de la découverte.

Cette situation a créé un petit conflit entre les partisans de l'authenticité totale et ceux de la reconstruction intégrale. Je suis moi-même partisan d'une solution intermédiaire, souvent adoptée : ne restaurer que ce qui est authentique, mais silhouetter tout de même les parties manquantes, en se

fondant sur des fresques identiques et de même époque et intégralement conservées.

L'architecte chargé de réaliser cette restauration laisse sagement s'écouler du temps ; cela permet de réviser des opinions et de mûrir le problème.

YVERDON

Au château d'Yverdon, la restauration d'une des grandes salles a été entreprise et avance à petits pas prudents.

La belle maison d'Entremonts, récemment acquise par la commune, vient de recevoir les échafaudages nécessaires à la restauration de son extérieur. Ce petit chef-d'œuvre mérite effectivement d'être rétabli dans toute son élégante beauté.

Enfin, je signale qu'une fouille préhistorique a été entreprise tout récemment dans une station lacustre, avec le concours de l'Université de Fribourg-en-Brisgau. Les résultats seront donnés dans mon prochain rapport.

ORBE

Les mosaïques romaines de Boscéaz ont été depuis leur mise à jour soigneusement cirées et encaustiquées par ceux qui en ont la garde.

Fort malheureusement, ce procédé encrasse et obscurcit les dés. C'est au point qu'on ne pouvait plus bien discerner les délicates couleurs de la mosaïque dite du Cortège rustique (en réalité un départ pour la chasse aux fauves). *Pro Urba* s'est occupé de la faire décaper et enduire d'un vernis protecteur non encrassant. Elle a retrouvé toute sa fraîcheur.

NYON

Le château de Nyon a fait l'objet de quelques travaux ; remplacement de molasses usées, repose de grilles-corbeilles à trois fenêtres.

OIJON

Dans les forêts d'Arzier gisent les ruines de la plus ancienne chartreuse de Suisse, celle d'Oujon.

J'avais pu provoquer il y a quelques années un échange de terrain qui plaça ces ruines dans la propriété de l'Etat. Actuellement, une équipe d'une maison d'éducation y travaille ; elle dégage les murs, les consolide et déblaie les locaux jusqu'au niveau primitif. Ce travail n'est point aisé, la forêt et les broussailles ayant envahi toute la superficie du couvent. Le service forestier compétent a bien voulu déboiser la partie frontale où ont lieu actuellement les fouilles. L'arrangement conclu avec les éducateurs, qui dirigent fort consciencieusement le travail, est fait pour cinq ans.

J'espère déjà qu'on pourra le renouveler jusqu'au dégagement de tout l'ensemble. Les murs sont encore debout sur une certaine hauteur (dans l'église jusqu'à 5 m.). Le monument se révèle comme devant être des plus intéressants.

Les trouvailles d'objets (fer de hallebarde, carreaux de poêle, etc.) sont déposées au musée de Nyon.

ORON

L'association qui veille sur le château d'Oron poursuit inlassablement les travaux de restauration. Après la mise en ordre des salles et des communs, on vient de s'attaquer à la face principale, celle de l'entrée.

ASSENS

Les précieuses peintures sont restaurées et maintenant mises à l'abri de l'humidité. Il reste à résoudre le problème de la lustrerie, qui pend devant et trop près de ces fresques.

CATHÉDRALE DE LAUSANNE

La restauration du monument se poursuit, sous la direction de M. J.-P. Vouga, architecte de l'Etat et avec le concours dévoué de M. André, architecte. On continue à s'occuper de la face nord, notamment au transept. Mais on s'est aperçu que le portail peint, si précieux, est attaqué à tel point par les intempéries qu'il faut s'en occuper sans plus tarder. On va être obligé de faire copier les statues les plus atteintes, tout en consolidant chimiquement les originaux qu'on devra mettre à l'abri (dans le musée du monument, en cours d'aménagement). Ce sera un travail long, difficile et délicat.

A l'intérieur de l'édifice, le petit orgue de chœur (mobile), si ardu à concevoir, est enfin devenu une réalité. On a terminé l'ascenseur invisible qui permet de dissimuler au sous-sol les innombrables chaises pliantes (nécessaires en de rares occasions), qui étaient disposées dans les bas-côtés de l'église, au préjudice des colonnettes qui s'y trouvent et du bon ordre.

TRAVAUX AUX ÉGLISES

La restauration de l'église Saint-Etienne se poursuit sans histoire, à *Moudon*.

Une multitude de menus problèmes concernant, dans nos églises, la pose de vitraux ou d'orgues et des modifications de systèmes de chauffage, ont été résolus.

TRAVAUX À DES CHÂTEAUX

A *Rolle*, on continue à restaurer les faces de la cour du château.

A *Chillon*, divers travaux ont lieu ; je me réfère à ce qu'en dit le rapport annuel de l'Association qui s'en occupe si attentivement.

Au château d'*Aubonne*, le besoin de nouveaux locaux scolaires n'est pas aisé à résoudre, je l'ai déjà dit plus haut.

A *Coppet* également, la restauration du château se poursuit, de même qu'à *Cossonay*.

Dans ce domaine aussi, je passe sous silence une quantité de travaux de détails ; leur énumération est sans intérêt.

LA LOI

On sait qu'une nouvelle loi sur les monuments historiques et la protection de la nature a été élaborée. Elle est pendante devant le Grand Conseil¹. Le fait d'avoir groupé en un seul texte des dispositions relatives à des mesures d'ordre différent pose des problèmes malaisés à résoudre.

DIVERS

Pour l'*Inventaire des monuments de l'art*, la rédaction du 3^e volume du canton de Vaud se poursuit. M. Marcel Grandjean continue à lui vouer toute sa science et tous ses soins. M. Vallotton procède aux relevés nécessaires et M. Bornand s'occupe des photographies ; ce dernier a en outre traité chimiquement les vieux clichés des archives des monuments dont certains se troublaient et d'autres se transformaient en une matière inflammable.

Les *archives* techniques des monuments historiques ont pris un tel développement que l'on a dû renoncer au système de classement existant pour en adopter un nouveau. Cela a entraîné un reclassement complet, occasion d'opérer un contrôle. J'ai, pour ce travail long et délicat, pu m'assurer le concours de M. Charles-D. Hamner, à l'œil vigilant duquel rien n'échappe.

Ce reclassement a malheureusement fait découvrir la disparition d'un assez grand nombre de documents. Avant de parler de pillage et de provoquer une enquête pour les retrouver, je lance ici un appel à tous ceux qui ont été appelés à consulter ces archives au cours de ces dernières années : qu'ils regardent si, par mégarde, ne se trouvent pas dans leurs dossiers des

¹ Depuis l'élaboration du présent rapport, la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites a été adoptée le 10 décembre 1969.

pièces en provenant ; chacune portant un numéro d'ordre, l'identification est aisée à faire.

Je ne saurais terminer ce rapport sans rappeler ici la mémoire de M. *Edmond Virieux*, décédé il y a peu. Architecte de la ville de Lausanne puis de l'Etat de Vaud, il fit partie de votre commission et s'occupa avec un soin attentif de nombre de nos monuments. C'était un homme distingué et fort cultivé.

L'archéologue cantonal :

EDGAR PELICHET.